

DECRET N° 93-213 du 4 Septembre 1993

Chargeant Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pour compter du 30 Août 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 30 Août 1993, Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA